

ARTICLE L 1313-1 du CDLD

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Oupeye informe la population que les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2023 ont été votées par le Conseil communal en séance publique et peuvent être consultées en la maison communale (service des finances, rue des Ecoles, 4 à 4684 HACCOURT) du 27 juin au 11 juillet 2023.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général ff,

David SCHENA

Pour le Bourgmestre,
l'Echevin délégué,

Paul ERNOUX